

# Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

5<sup>e</sup> séance, 22<sup>e</sup> année

**Province de Québec  
Commission scolaire des Navigateurs  
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 26 novembre 2019 à 19 h, au centre administratif au 1860, 1<sup>re</sup> Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

## **Membres du conseil des commissaires présents :**

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif  
Monsieur Dany Bellemare, commissaire  
Madame Lynda Bilodeau, commissaire  
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires  
Madame Dominique Cormier, commissaire-parent  
Madame Claudette Gosselin Fecteau, commissaire  
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire  
Madame Ève Lapointe, commissaire-parent  
Madame Catherine Nadeau, commissaire  
Madame Angélique Paillé, commissaire-parent  
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent  
Monsieur Marcel Vézina, commissaire  
Monsieur Denis Vien, commissaire

## **Membres du conseil des commissaires absents :**

Monsieur Michel Bédard, commissaire  
Monsieur Mathieu Boilard, commissaire  
Monsieur Richard Légaré, commissaire

## **Membres du personnel administratif présents :**

Madame Esther Lemieux, directrice générale  
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint  
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe  
Madame Sandra Cauchon, secrétaire générale  
Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs  
Monsieur Jean-François Houle, directeur des Services des ressources financières et des Services du transport  
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications  
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

## **1.0 PRÉLIMINAIRES**

### **1.1 Mot de bienvenue**

### **1.2 Ouverture de la séance ordinaire**

Après un mot de bienvenue, Monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du conseil des commissaires du 26 novembre 2019 ouverte à 19 h 02.

# Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

## 1.3 Vérification de la légalité de la séance

### 1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

### 1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, Mme Sandra Cauchon, confirme qu'il y a quorum.

CC-19-20-048

## 1.4 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Dominique Cormier et résolu :

**DE REPORTER** le point 2.2 – Rapport de la protectrice de l'élève PE-19-20-07 à la séance extraordinaire du 11 décembre 2019;

**DE REPORTER** les points 2.4 – Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis à l'égard de la CSDN (4.15) – Adoption et 2.5 – Règlement relatif aux frais de séjour, de déplacement et de représentation, ainsi qu'aux frais en lien avec la reconnaissance du personnel (3.1) – Amendement à la séance ordinaire du 17 décembre 2019;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour **modifié** suivant :

### 1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
  - 1.3.1 Avis de convocation
  - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux du conseil des commissaires
  - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2019
  - 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2019
  - 1.5.3 Suivi aux procès-verbaux
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire
- 1.8 Correspondance
- 1.9 Mot du président

### 2.0 Décisions

- 2.1 Rapport de la protectrice de l'élève PE-19-20-06
- 2.2 Modification des services éducatifs dispensés par l'École de l'Épervière, Sainte-Thérèse et par l'École Beaurivage
- 2.3 Régime d'emprunts à long terme
- 2.4 Cession d'une parcelle du lot 6 272 284 par la Municipalité de Saint-Apollinaire à la Commission scolaire des Navigateurs – Agrandissement de l'École des Sentiers

### 3.0 Information

- 3.1 Statistiques des cours d'été et des examens de reprise
- 3.2 Organisation scolaire 2019-2020
- 3.3 États financiers 2018-2019
- 3.4 Rapport de la directrice générale

### 4.0 Rapports des comités

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité CSÉHDAA
- 4.6 Comité de parents
- 4.7 Comité consultatif de transport
- 4.8 Comité ad hoc sur l'énergie et le développement durable

### 5.0 Questions diverses

- 5.1 Questions et messages des commissaires

### 6.0 Levée de la séance

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### 1.5 Adoption des procès-verbaux du conseil des commissaires

CC-19-20-049

#### 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 octobre 2019

**ATTENDU** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 22 octobre 2019 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 22 novembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Lynda Bilodeau et résolu :

**DE** dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 22 octobre 2019 et d'adopter celui-ci tel que rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CC-19-20-050

#### 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 novembre 2019

**ATTENDU** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 19 novembre 2019 a été transmis à tous les membres du conseil des commissaires le 22 novembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Angélique Paillé et résolu :

**DE** dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 19 novembre 2019 et d'adopter celui-ci tel que rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

#### 1.5.3 Suivi aux procès-verbaux

Les résolutions adoptées aux séances du 22 octobre et du 19 novembre 2019 ont fait l'objet des suivis appropriés.

### 1.6 Interventions du public et période de questions

Madame Tania Bolduc, parent fondateur de l'École alternative de Lévis, intervient concernant le suivi de leur projet et des prochaines étapes essentielles à la concrétisation de celui-ci.

**Procès-verbal du conseil des commissaires  
Commission scolaire des Navigateurs**

**1.7 Interventions ou rapport des élèves de la commission scolaire**

Aucune intervention.

**1.8 Correspondance**

Les pièces relatives à la correspondance ont été déposées à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

**1.9 Mot du président**

Monsieur Jérôme Demers, président, s'adresse à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

CC-19-20-051

**PROPOSITION DE HUIS CLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur François-Yves Dubé et résolu :

**QUE** les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter du point 2.1 – Rapport de la protectrice de l'élève PE-19-20-06.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

Il est 19 h 15.

CC-19-20-052

**PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Ève Lapointe et résolu :

**QUE** les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

Il est 20 h 49.

**2.0 DÉCISIONS**

CC-19-20-053

SG

**2.1 Rapport de la protectrice de l'élève PE-19-20-06**

**ATTENDU** la plainte déposée par le plaignant le 23 octobre 2019;

**ATTENDU** l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par la protectrice de l'élève;

**ATTENDU** le rapport de la protectrice de l'élève portant le numéro PE-19-20-06 transmis aux membres du conseil des commissaires;

**ATTENDU** l'information communiquée aux membres du conseil des commissaires lors d'un huis clos;

**ATTENDU** les délibérations des membres du conseil des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur François-Yves Dubé et résolu :

**DE PRENDRE ACTE** du rapport la protectrice de l'élève, portant le numéro PE-19-20-06 lequel est déposé sous pli confidentiel;

**DE SURSEoir** à la décision du conseil des commissaires;

**DE MANDATER** la secrétaire générale pour faire le suivi requis auprès des parents conformément à leurs instructions.

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

ADOPTÉE à l'unanimité

CC-19-20-054  
DGA

### 2.2 Modification des services éducatifs dispensés par l'École de l'Épervière, Sainte-Thérèse et par l'École Beaurivage

ATTENDU l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école (3.13)*;

ATTENDU la projection de la clientèle pour les années 2019 à 2024 de l'école primaire de l'Épervière, Sainte-Thérèse et de l'École Beaurivage;

ATTENDU que les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'École de l'Épervière, Sainte-Thérèse poursuivent leur parcours scolaire dans les locaux de l'École Beaurivage depuis l'automne 2016;

ATTENDU que le transfert des élèves de 5<sup>e</sup> année de l'École de l'Épervière, Sainte-Thérèse assure le maintien des services pédagogiques;

ATTENDU que le déplacement des élèves n'engendre pas d'augmentation de coût significatif à la commission scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Dany Bellemare et résolu :

**D'ADOPTER** le calendrier de consultation publique suivant :

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le 18 décembre 2019, à 19 h, à la bibliothèque de l'École Beaurivage située au 1134, rue du Centenaire, Saint-Agapit.

#### **Pour donner son opinion**

Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 11 décembre 2019, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

#### **Pour être entendu à l'assemblée publique**

Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le 11 décembre 2019, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. La commission scolaire se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

#### **Documentation et renseignements**

Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école (3.13)* seront disponibles au Secrétariat général à l'adresse mentionnée ci-dessous ou sur le site Internet de la Commission scolaire des Navigateurs ([www.csdn.qc.ca](http://www.csdn.qc.ca)) à compter du 3 décembre 2019.

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

**DE DONNER**, conformément à la loi et à la politique, un avis public  
3 décembre 2019.

**DE PROCÉDER** à la suite des résultats de la consultation au transfert  
des élèves de l'école précitée s'il y a lieu.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CC-19-20-055  
SRF

### 2.3 Régime d'emprunts à long terme

**ATTENDU** que conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), la COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS (l'« *Emprunteur* ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 48 906 000 \$;

**ATTENDU** que conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

**ATTENDU** que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « *Ministre* ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 octobre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Angélique Paillé et résolu :

1. **QU'**un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 48 906 000 \$, soit institué;
2. **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

- d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
- c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
- d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
le président  
ou la directrice générale  
ou le directeur général adjoint  
ou le vice-président  
ou le ou la secrétaire générale
- de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. **QUE** dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

CC-19-20-056  
SRM

### 2.4 Cession d'une parcelle du lot 6 272 284 par la Municipalité de Saint-Apollinaire à la Commission scolaire des Navigateurs – Agrandissement de l'École des Sentiers

**ATTENDU** que monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, a accordé le 3 juillet 2019 une subvention au montant de 7 430 713 \$ à la Commission scolaire des Navigateurs pour la réalisation du projet d'agrandissement de l'École des Sentiers sise sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter une résolution précisant que la Commission scolaire des Navigateurs requiert une parcelle de terrain, propriété de la Municipalité de Saint-Apollinaire, afin de réaliser cet agrandissement et s'engage à payer les frais inhérents relatifs à une cession à titre gratuit, ledit terrain étant constitué d'une parcelle d'environ 1 555 m<sup>2</sup> prise à même le lot 6 272 284;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Ève Lapointe et résolu :

**QUE** la Commission scolaire des Navigateurs acquiert de la Municipalité de Saint-Apollinaire, à titre gratuit, une parcelle d'environ 1 555 m<sup>2</sup> du lot 6 272 284 du cadastre du Québec;

**QUE** la directrice générale et le président de la Commission scolaire des Navigateurs soient autorisés à signer l'acte d'acquisition le tout suivant les modalités, conditions et termes ainsi qu'avec toutes les modifications de forme et de substance qu'ils jugeront à propos d'y apporter.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### 3.0 INFORMATION

#### 3.1 Statistiques des cours d'été et des examens de reprise

Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs, présente à titre informatif, les statistiques des cours d'été et des examens de reprise à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

#### 3.2 Organisation scolaire 2019-2020

Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs, présente à titre informatif, l'organisation scolaire 2019-2020 à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

#### 3.3 États financiers 2018-2019

Monsieur Jean-François Houle, directeur des Services des ressources financières et des services du Transport dépose à titre informatif le rapport financier au conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 :

- Situation financière au 30 juin 2019
- Rapport financier annuel 2018-2019 interne + trafics au 30 juin 2019

#### 3.4 Rapport de la directrice générale

Madame Esther Lemieux, directrice générale, présente son rapport à l'ensemble des membres du conseil des commissaires.

## Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

### 4.0 RAPPORTS DES COMITÉS

#### 4.1 Comité exécutif

Monsieur Jérôme Demers, président du comité exécutif, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des décisions prises lors de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 novembre 2019.

#### 4.2 Comité de vérification

La prochaine rencontre aura lieu le 21 janvier 2020.

#### 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique

Monsieur Dany Bellemare, président du comité de gouvernance et d'éthique, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires que la prochaine rencontre a lieu le 3 décembre 2019. Il est possible qu'elle soit annulée, les membres recevront la confirmation sous peu.

#### 4.4 Comité des ressources humaines

Monsieur Jean-François Labbé, président du comité des ressources humaines, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets discutés lors de la réunion du 12 novembre 2019. La prochaine rencontre se tiendra le 11 février 2020.

#### 4.5 Comité CSÉHDAA

Madame Ève Lapointe, présidente du comité CSÉHDAA, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets discutés lors de la réunion du 4 novembre 2019. La prochaine rencontre est prévue le 2 décembre 2019.

#### 4.6 Comité de parents

Madame Dominique Cormier, présidente du comité de parents, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires des sujets discutés lors de la réunion du 18 novembre 2019. La prochaine rencontre se tiendra le 9 décembre 2019.

#### 4.7 Comité consultatif de transport

Monsieur Denis Vien, membre du comité de transport, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires que la prochaine rencontre est prévue le 18 février 2020.

#### 4.8 Comité ad hoc sur l'énergie et le développement durable

Monsieur Denis Vien, membre du comité, informe l'ensemble des membres du conseil des commissaires que la prochaine rencontre se tiendra le 10 mars 2020.

**Procès-verbal du conseil des commissaires  
Commission scolaire des Navigateurs**

**5.0 QUESTIONS DIVERSES**

**5.1 Questions et messages des commissaires**

Le président fait un tour de table pour permettre aux membres de présenter des questions ou de donner de l'information sur les activités auxquelles ils ont participé.

CC-19-20-057

**6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Lynda Bilodeau et résolu :

**D'ADOPTER** la levée de la séance à 21 h 40.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

  
\_\_\_\_\_  
Jérôme Demers  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Sandra Cauchon  
Secrétaire générale